



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260423-D20260005510-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 43

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00055/2026 du 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 09 avril 2026, sous la présidence de **Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU**.

Étaient présents : (43)

Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfelina ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11e adjoint chargé du foncier, de l'habitat), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Oumairi CHEBANI (9e adjoint chargé de la sécurité), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10e adjointe chargée des finances), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée au patri), Mme Fardat DURAND (8e adjointe chargée du numérique), M. Nidhoimi FILA (Conseillère municipale déléguée à la lecture), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée à la jeu), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint chargé des projets structura), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée à la ZAC), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué à la cohésion), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée au développement économique), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué à la construction), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée à la sécurité), M. Toiyifou RIDJALI (7e adjoint chargé de l'excellence sportive), Mme Aïchat SAID (12e adjointe chargée de la citoyenneté e), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué à la prévention), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5e adjoint chargé de l'excellence éducative, Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée à la voirie), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4e adjointe chargée de la propreté urbaine), Mme Rabianti MVOULANA (6e adjointe chargée de la santé), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

OBJET :

**Adoption du Compte
Financier Unique (CFU)
2025 (Ville et SRU)**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 28/04/2026 que la convocation avait été faite le 09/04/2026.

Le Maire.

Absents : (1)

M. Ahmed SOILHI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

Mme Nazline ALI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ahmada HARIBOU, M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDOU, Mme Inayat KASSIM (Conseillère municipale déléguée au protocole) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3e adjoint chargé de la culture) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération 2023.00091/2023 en date du 30 juin 2023 portant sur la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la démarche de fiabilisation des comptes engagée depuis 2024, permet à la collectivité de présenter un Compte Financier Unique (CFU), en partenariat avec la DRFIP, notamment la trésorerie municipale ;

Considérant qu'il se présente sous la forme d'un document unique, commun à l'ordonnateur et au comptable public, et « se substitue, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Considérant que le CFU a plusieurs objectifs :

- ✓ Il présente une information financière plus facile à lire, simplifiée et rationalisée (suppression des doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion) ;
- ✓ Il favorise la qualité des comptes (par des contrôles automatisés de cohérence) ;
- ✓ Il simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;
- ✓ Il est entièrement dématérialisé, ce qui facilite le travail des services.

Considérant que le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales, et le bilan présenté notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

Considérant les « états annexés » qui apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion ;

Considérant que le compte financier unique (CFU) concerne d'une part le budget principal ville et d'autre part le budget annexe SRU.

Il se présente comme un document faisant le relevé exhaustif des opérations comptables au cours de l'exercice. Il fournit à l'assemblée délibérante via le rapport de présentation et la maquette comptable des informations permettant :

- De renforcer le débat sur la gestion financière de la ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- D'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté et les décisions modificatives intervenues sur l'année 2025.

I- Budget ville de Mamoudzou

Le compte financier unique retrace les recettes et les dépenses effectives sur l'année 2025.

Il est la traduction comptable du bilan d'activité de la ville, résultat de l'exécution du budget du 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER CFU – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	58 190 879,00	82 428 419,00	140 619 298,00

	Section d'investissement	= B+D+F	35 955 417.83	= H+J+L	38 564 302.52
	TOTAL CUMULE	=	113 251	=	120 859 810.51
		A+B+C+D+E+F	177.70	G+H+I+J+K+L	

A -SECTION FONCTIONNEMENT VILLE

	Ouverts BP	Ouverts DM	BP + DM + Report	Crédits engagés	Crédits réalisées
Dépenses Fonctionnement	75 000 000€	7 428 419 €	82 428 419€	77 301 709.87 €	77 295 759.87€
Recettes Fonctionnement	75 000 000€	7 428 419 €	82 428 419€	82 295 507.99€	82 295 507.99€
Solde (R-D)	0.00€	0.00€	0.00	4 993 798.12€	4 999 748.12€

L'exercice 2025, fait ressortir :

Une légère stabilisation budgétaire, avec notamment un recouvrement des recettes réelles à hauteur de **99,84%** contre un taux 93,67% en 2024 pour un montant de **82 295 507.99€** contre 66 973 708.81€ en 2024.

Les recouvrements des produits de la fiscalité directe ont été recouverts à hauteur de **99.24%** contre 97,21% (pour 2024) et ceux de la fiscalité indirecte jusqu'à 104,41%, grâce notamment au taux de recouvrement de l'octroi de mer avec un montant réalisé de **22 418 388,87€**, supérieur aux estimations initiales de 21 435 406,42€, soit une hausse de + 982 982.45€.

Aussi, sur 82 428 419€ des recettes prévues en section de fonctionnement, la ville a recouvert 82 295 507.99€ ; cette légère hausse est l'effet certain des travaux de reconstruction de Mayotte post chido, et qui ont eu des impacts positifs sur les recettes de l'octroi de mer et recettes des produits exceptionnels, indemnités assurances.

Pour les charges de fonctionnement, les exécutions ont été très importantes, et sont près de 77 295 759.87€, correspondantes à **93.77% de taux d'exécutions** contre 69 373 093.40€ pour l'année 2024, dont le taux d'exécution avoisiné 96.31% ; il y a eu également à la suite des événements du cyclone Chido des dépenses supplémentaires imprévues qu'on aurait pu éviter ;

Globalement, l'équilibre budgétaire 2025 a été obtenu grâce aux indemnités d'assurances et qui ont permis de résorber également le déficit reporté de fonctionnement de 1 899 384.59€

Le budget 2025 Ville est ventilé comme suit en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
Libellé	BP +dm 2025	CFU 2025		Libellé	BP +dm 2025	CFU 2025	
011 CHARGE GENERALE	12 542 906	12 488 567.37	99.57%	R002			0%
012 PERSONNEL	46 500 000	46 399 325.45	99.78%	013 Atténuation	1 500 000	1 198 050.72	79.87%
65 Autres	11 395 615.41	11 384 115.76	99.9%	70 produits des services	300 000	201 414.70	67.14%
66-Charges financières	1 000 000	636 180.54	63.62%	73 impôts et taxes	23 209 623	24233018.45	104.41%
67-Charges exceptionnelles	3 810 000	3 808 765.13	99.97%	731 Fiscalité directe	8 404 411	8 340 676.81	99.24%
68-Dotations-aux provisions-pour-risques et charges exceptionnels	0	0	%	74 Dotations & Participations	36 732 926	36 829 055.58	100.26%
023-virements section	2 680 513		0%	75-Autres produits de gestion courante	11 128 057	11 423791.73	102.66%
042 ORDRE	2 600 000	2 578 805.62	99.18%	76 Produits financiers			

D 002 Résultat de fctt reporté	1 899 384.59			77 P. exceptionnel	1 153 402	55 900	4.85%
				042 OP D'ORDRE	0	13 600	
TOTAL	82 428 419	77 295 759.87	93.77%	TOTAL	82 428 419	82 295 507.99	99.84%
Gain/économie				Gain/manque			
				EXCEDENT de fonctionnement		4 999 748.12	

Synthèse Section de Fonctionnement

Prévision	Engagements	%/ Engagement/Prévision	Exécution	%/ Exécution/Prévision
Dépenses : 82 428 419€	77 301 709.87 €	93.78% //96.31%	77 295 759.87€ //69 373 093.40€	93.77%///96.31%
Recettes : 82 428 419€	82 295 507.99€	99.84%//93.67%	82 295 507.99€ //66 973 708.81€	99.84% //93.67%

Résultat de l'exercice 2025 :

Report antérieur 2024 : - 1 899 384.59€

PART AFFECTEE INVESTT :

Résultat de l'exercice 2025 : + 4 999 748.12€

Résultat de clôture 2025 + 3 100 363.53€.

La ville termine l'année avec un Excédent de fonctionnement de **+ 3 100 363.53€.**

II- Budget annexe SRU

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE SRU

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	23 400 000,00	1 380 000,00	24 780 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	18 649 847,03	1 300 471,35	19 950 318,38
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	19 699 794,86	1 380 000,00	21 079 794,86
	Dépenses réalisées (1)	E	15 638 182,06	1 221 240,03	16 859 422,09
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	3 011 664,97	79 231,32	3 090 896,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 700 205,14	0,00	-3 700 205,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-688 540,17	79 231,32	-609 308,85
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-688 540,17	79 231,32	-609 308,85

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE SRU 2025	II
VUE D'ENSEMBLE	A

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	1 221 240.03	G	1 300 471.35
	Section d'investissement	B	15 638 182.06	H	18 649 847.03

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	16 859 422.09	= G+H+I+J	19 950 318.38

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 221 240.03	= G+I+K	1 300 471.35
	Section d'investissement	= B+D+F	15 638 182.06	= H+J+L	18 649 847.03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	16 859 422.09	= G+H+I+J+K+L	19 950 318.38

Afin d'avoir une vision exhaustive de la situation financière, examinons d'abord la structure du budget écoulé.

A- Section de Fonctionnement

	Ouverts BP	Ouverts DM	BP + DM + Report	Crédits engagés	Crédits réalisés
Dépenses Fonctionnement	1 380 000€	€	1 380 000€	1 221 240.03 €	1 221 240.03 €
Recettes Fonctionnement	1 380 000€	€	1 380 000€	1 300 471.35 €	1 300 471.35 €
Solde (R-D)	0	0	0	79 231.32€	79 231.32€

L'exercice 2025, fait ressortir pour le budget annexe :

Une amélioration de l'exécution budgétaire, avec notamment un recouvrement des recettes réelles à hauteur de 94.24% pour un montant de 1 300 471.35€.

Résultat de clôture de l'exercice 2024 : 934 351.42 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025 : 79 231.32 €

Soit donc **un excédent de fonctionnement de 79 231.32€**

III- SECTION INVESTISSEMENT VILLE

	Ouverts BP	Ouverts DM	BP + DM + Report	Crédits engagés	Crédits réalisés
Dépenses Investissement	42 000 000€	16 190 879 €	58 190 879.00€	36 042 119.11€	35 955 417.83€
Recettes Investissement	42 000 000€	16 190 879 €	58 190 879.00€	38 564 302.52€	38 564 302.52€

Solde (R-D)	0.00€			2 522 183.41€	2 608 884.69€
--------------------	-------	--	--	---------------	---------------

S'agissant de la section d'investissement, le résultat 2025 est excédentaire de **+2 608 884.69€**

On enregistre en dépense d'investissement 35 955 417.83€ de réalisation alors qu'en fin 2024, on avait atteint un montant légèrement supérieur de **40 309 888.32€** de réalisation. Le taux d'exécution en dépense de 61.79% pour l'exercice 2025, contre 90.35% en 2024 et 77.03% en 2023, donc bien en dessous des années antérieures, on peut conclure que la situation de trésorerie a été défavorable pour les travaux de reconstruction et projets structurants.

Pour les recettes d'investissement, on enregistre un recouvrement d'un montant de 38 564 302.52€, soit un taux d'exécution 66.27%. En comparaison à l'exercice 2024, la ville avait enregistré un montant d'exécution de l'ordre de **32 668 670.22€**, qui représentait un taux avoisinant 72.36% (contre 73.52% en 2023), donc le taux de l'année 2025 est en baisse et ceci est dû aux difficultés que la Ville rencontre auprès de ses partenaires, notamment l'Etat sur les remboursements des fonds d'amorçage, le Conseil Départemental qui honore avec difficulté ses engagements de remboursements de subventions.

Le budget 2025 Ville est ventilé comme suit en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT ville							
DEPENSE			RECETTE				
Libellé	BP +dm 2025	CFU 2025		Libellé	BP +dm 2025	CFU 2025	
13 subventions d'investissement	900 000	0	%	001 solde d'exécution reporté			
16 Emprunt & dettes	4 137 105	1 019 717.65	24.65%	024 produits de cession			
20 imm inco	3 690 000	3 300 103.49	89.43%	10-Dotations, fonds divers et réserves	7 579 299.64	5 222 031.60	68.90%
204 Subventions d'équipement versées	3 600 000	3 600 000	100%	1321//1323 subventions état /cdm	19 682 292.36	8 522 789.30	43.30%
21 imm corp	22 000 000	18 683 513.69	84.93%	16 emprunts et dette	25 648 774	22 234 845	86.69%
23 imm en cours	14 154 466.36	9 161 883	64.73%	040 ordres	2 600 000	2 578 805.62	99.18%
26 participations et créances	0		0%	021 virements section	2 680 513		0%
041 : Opérations patrimoniales	0	0	0%	041 opérations patrimoines			
040 Opération transfert section	0	13 600	0.00%	20 regul immob en cours	0 €	0 €	
D001 DEFICIT	9 532 707.64€			R001 EXCEDENT REPORTE	0€		0%
27 autres	176 600	176 600	100%	TOTAL	58 190 879	38 564 302.52€	66.27%
TOTAL	58 190 879	35 955 417.83	61.79 %	RESULTAT 2025		2 608 884.69€	
				Résultat global Fonctionnement +investissement 2025	0	7 608 632.81€	
				Résultat de clôture (investissement)		- 6 923 822.95€	

Soit :

Section d'Investissement

Prévision	Engagements	Exécution	Pourcentage
Dépenses : 58 190 879€	36 042 119.11€	35 955 417.83€	61.79%
Recettes : 58 190 879€	38 564 302.52€	38 564 302.52€	66.27%

Résultat de l'exercice 2024	-9 532 707,64€
Résultat de l'exercice 2025	+ 2 608 884.69€
Résultat de clôture de l'exercice 2025	- 6 923 822.95€

Soldes des Restes à Réaliser s'établissent à : 0 € (dépense) et 4 544 109.41€ (recette) = **+ 4 544 109.41 €**.

En conclusion : Au titre des investissements, la commune a réalisé en dépense 35 955 417.83 €, soit un taux de réalisation de 61.79% alors qu'en recette, avec 38 564 302.52€ correspondant à 66.27% et se termine avec résultat d'investissement excédentaire de + 2 608 884.69€.

Le solde de clôture fin d'exercice 2025 reste néanmoins est déficitaire de -6 923 822.95€ : il sera atténué par les restes à recevoir de + 4 544 109.41, ce qui ramène à un solde de - 2 379 713.54€ conviendrait de combler en priorité sur le budget 2025.

Soit le compte financier unique en résumé :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à L'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat 2025	Reprise Résultats 2024	Clôture 2025
Fonctionnement	-1899 384.59		77 295 759.87	82 295 507.99	4 999 748.12	-1899 384.59	3 100 363.53
Investissement	-9 532 707.64		35 955 417.83	38 564 302.52	2 608 884.69	-9 532 707.64	-6 923 822.95
Total	-11 432 092.23		113 251 177.70	120 859 810.51	7 608 632.81	-11 432 092.23	-3 823 459.42

IV- SECTION INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE SRU

	Ouverts BP	Ouverts DM	BP + DM + Report	Crédits engagés	Crédits réalisés
Dépenses Investissement	24 400 000	-1 000 000	23 400 000	15 638 182.06	15 638 182.06
Recettes Investissement	24 400 000	-1 000 000	23 400 000	18 649 847.03	18 649 847.03
Solde (R-D)				3 011 664.97	3 011 664.97

S'agissant de la section d'investissement

Le résultat 2025 est excédentaire de + 3 011 664.97€.

Soit :

Résultat de l'exercice 2025 :	3 011 664.97€
Déficit reporté de 2024 :	-3 700 205.14€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	- 688 540.17€

Les Soldes des Restes à Réaliser s'établissent à : 0€

En conclusion : Au titre des investissements, le SRU a réalisé en dépense 15 638 182.06€ contre 13 065 885.13€ (en 2024), soit un taux de réalisation de 66.83% contre 86.64% en 2024 (92.68% en 2023). En matière de recette, le montant de la réalisation est de 18 649 847.03€ largement supérieur au montant de l'exercice 2024 qui atteignait à peine 8 362 619.16€ (taux de 55.46%,

faible par rapport à 2023 avec un montant de 9 717 925.62€ correspondant à 72.09%, plus important).

Le chiffre 2025 est nettement meilleur, grâce aux avancées du projet NPRU en phase d'accélération des travaux ; l'année 2025 a été plus calme dans la zone de Kaweni, ce qui a vu l'amélioration du taux d'exécution.

En définitif, le Compte de SRU présente un résultat de clôture négatif de : - **609 308.85€** correspondant au cumul de résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de **+ 79 231.32€** et d'investissement de - **688 540.17€** comme indiqué ci-après :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à L'investissement	Dépenses DR	Recette RR	Résultat 2025	Reprise Résultats 2024	Clôture 2024
Fonctionnement	934 351.42	934 351.42	1 221 240.03	1 300 471.35	79 231.32		79 231.32
Investissement	-3700 205.14		15 638 182.06	18 649 847.03	3 011 664.97	-3700 205.14	-688 540.17
Total	-2 765 853.72					-2 765 853.72	-609 308.85

Considérant que Ces résultats de clôture déficitaires de 2025, Ville : **-3 823 459.42€ et SRU -609 308.85€** devront être comblés avant les besoins en investissement prioritaires des projets ville ou du programme NPRU de Kawéni ;

Considérant que le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés.

Article 1^{er} : d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 (Ville et SRU)

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 24/04/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :